

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit du mois de septembre, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 12 septembre 2024, sous la Présidence de M. SABY François Régis, Maire.

**Présents** : SABY François-Régis, Maire ; Marie Laure JAMES, 1<sup>ère</sup> adjointe ; Lucien MOUNIER, 2<sup>ème</sup> adjoint ;  
Brice AULAGNON, Denis BARALON, Sophie VALLA, BARRALON Jean Paul, Chantal SMADJOR, Jean Paul GIBERT, Sonia SOUVIGNET

**Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : André SAGNOL, Anne-Marie CHOMARAT

**Absents excusés** : Marie-Jo MONTEIL, Franck BARALON, Céline MASSARDIER, 3<sup>ème</sup> adjointe,

## **APPEL DES PRESENTS**

M. le Maire fait procéder à l'appel des Conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil et constate que le quorum est atteint.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, MOUNIER Lucien est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

1 : Approbation procès-verbal

M. le Maire indique qu'il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil qui a été transmis à tous les Conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 01 août 2024 (décision unanime).

2 : Réhabilitation école publique, théâtre et cantine : Consultation pour maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal du projet de réhabilitation de l'école publique, théâtre et cantine. Le Maire informe les membres présents qu'une consultation a été lancée afin de choisir un maître d'œuvre qui sera chargé de définir et de suivre les travaux de réhabilitation de l'école publique, théâtre et cantine.

### **Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire :

- A signer le marché avec LET'S GO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

3 : Aménagement place du ruisseau : Consultation pour maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal du projet d'aménagement de la place du ruisseau. Le Maire informe les membres présents qu'une consultation a été lancée afin de choisir un maître d'œuvre qui sera chargé de définir et de suivre les travaux d'aménagement de la place du ruisseau.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire :

- A signer le marché avec OSMOSE PAYSAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

4 : Modification nombre d'heure emploi temps non complet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2023/37 créant un poste d'adjoint administratif de 19h hebdomadaires. Monsieur le Maire indique que cet agent est un agent intercommunal, son nombre d'heure ne doit pas dépasser 40h hebdomadaires. Il convient donc de modifier le nombre d'heure soit 18 heures par semaine.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De modifier l'emploi relevant du grade d'adjoint administratif à raison de 18h hebdomadaires à compter du 01<sup>er</sup> octobre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

Commentaire : Néant

Questions diverses

**La séance est levée à 21h00.**

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire**

**François Régis SABY**